

**MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES DE MAITRISE
D'ŒUVRE POUR DIVERS PROJETS D'AMENAGEMENT
INTERIEURS DANS LE CADRE D'OPERATIONS DE
RELOGEMENTS DE SITES DE FRANCE TRAVAIL LA
REUNION**

PROGRAMME

I. Contexte et Objectifs des opérations de relogement

La transformation des agences France Travail s'inscrit dans une démarche nationale de modernisation des services publics, visant à les rendre plus attractifs, accessibles et adaptés aux nouveaux usages du travail. Les agences existantes sont souvent perçues comme de simples lieux administratifs, avec des conditions d'accueil inégales et des espaces de travail cloisonnés ne favorisant pas la collaboration ni la flexibilité.

L'ambition de France Travail est de transformer ces lieux en « Carrefours de la réussite », des espaces ressources conviviaux et ouverts, qui inspirent et facilitent la mise en action des usagers, partenaires et conseillers. Cette transformation est portée par quatre programmes fondamentaux : « Attractivité », « Accessibilité », « Sûreté » et « Agence Connectée ».

Les objectifs spécifiques de cette opération sont de :

- Valoriser l'offre de services et le Réseau pour l'Emploi (RPE) au sein de l'agence, au bénéfice de tous les usagers, chercheurs d'emploi comme entreprises.
- Améliorer l'expérience des usagers et la qualité de vie au travail des collaborateurs.
- Diffuser une image de marque harmonisée et attractive dans les agences.
- Intégrer les nouveaux modes de travail (flex office, télétravail, travail hybride) pour des locaux plus flexibles, ergonomiques et connectés, conformément aux principes de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE).
- Optimiser l'occupation des surfaces dans une logique de sobriété économique et environnementale.
- Assurer la sûreté des lieux en mettant en œuvre des solutions bâtimentaires et technologiques pour dissuader les actes répréhensibles, protégeant l'intégrité physique et morale des agents.

Cette opération s'aligne sur la politique immobilière de l'État qui vise à transformer les bureaux pour les rendre plus durables, flexibles et adaptés aux différents modes d'organisation du travail.

II. Tronc commun – Intérêt des programmes et articulation technique.

a. Cadre de dimensionnement des surfaces (référentiel France Travail – lecture opérationnelle pour la MOE)

Afin de permettre une conception et un chiffrage homogènes entre opérations, le dimensionnement des projets devra être établi et contrôlé à partir des surfaces de référence utilisées par l'établissement. Les surfaces seront exprimées en Surface de Plancher (SDP) et en Surface Utile Brute (SUB), et feront l'objet, à chaque phase d'étude, d'un tableau de surfaces complet indiquant les valeurs cibles, les surfaces projetées, ainsi que les écarts, avec une ventilation systématique par zones fonctionnelles ZLA, ZAR et ZP.

Le dimensionnement des agences est piloté à partir de l'effectif CDI de référence. À partir de cet effectif, la maîtrise d'œuvre déterminera la surface cible et vérifiera la cohérence du projet au regard des ratios du cadre national, puis procédera à la répartition des surfaces selon trois zones fonctionnelles imposées : **la Zone de Libre Accès (ZLA), la Zone d'Accès Restreint (ZAR) et la Zone Privée (ZP)**. La méthode attendue est la suivante : arrêt de l'effectif de référence, détermination de la surface cible (SDP et/ou SUB selon le cadre de pilotage), répartition de cette surface en ZLA/ZAR/ZP, déclinaison en surfaces par typologies d'espaces (unités et quantités), puis vérification des contraintes réglementaires et techniques (ERP, accessibilité, sécurité incendie, sûreté, connectivité et réseaux).

La ZLA correspond à la zone d'accueil et au parcours usager. Elle doit être conçue comme une séquence fonctionnelle structurée autour de trois sous-espaces : « (Se) repérer », « Découvrir et s'inspirer » et « (Se) mettre en action ». Cette zone ne se limite pas à un espace d'attente : elle intègre l'orientation, les points de contact, les espaces d'information et les dispositifs d'autonomie. La maîtrise d'œuvre devra produire une définition mesurable de la ZLA, incluant la capacité d'accueil et le nombre de points de service, la localisation et les surfaces des éléments constitutifs (postes d'accueil, bornes, espaces de confidentialité immédiate, espaces d'information, zones d'attente, zones de mise en action), ainsi que les sanitaires visiteurs lorsque ceux-ci sont inclus dans le périmètre d'accueil. Les plans devront justifier les cheminements, les zones de file d'attente, les dégagements et la lisibilité des flux.

La ZAR regroupe les espaces accessibles uniquement dans le cadre de l'accompagnement et des activités internes liées à la relation de service : bureaux d'entretien, espaces de travail, salles de réunion et fonctions associées. Cette zone est dimensionnante du point de vue de la confidentialité, de l'acoustique et de la connectivité. La maîtrise d'œuvre devra quantifier les typologies d'espaces et en justifier le nombre et les surfaces, notamment pour les bureaux d'entretien et les salles collectives (réunion, formation, polyvalence), ainsi que pour les espaces de production partagés (reprographie, zones supports). Le dimensionnement devra tenir compte des principes d'exploitation retenus et des taux de présence, notamment lorsque l'organisation intègre des usages partagés ou des logiques d'occupation simultanée.

La **ZP** regroupe les espaces privés et supports : espaces agents, détente, logistique, stockage, archives, locaux d'entretien et locaux techniques. Cette zone devra être dimensionnée à partir de règles de calcul objectivables et explicitement présentées dans les tableaux de surfaces. Les surfaces des espaces de détente/caféteria, des locaux affaires personnelles, des sanitaires agents et des espaces logistiques devront être justifiées et calculées selon les règles du cadre programme (avec minima lorsque ceux-ci sont indiqués). La maîtrise d'œuvre devra lister l'ensemble des locaux supports et techniques nécessaires au fonctionnement de l'agence et à la maintenance des installations, en s'assurant de la cohérence des implantations (accessibilité, sécurité, sûreté, exploitation).

Le dimensionnement devra enfin intégrer l'impact des circulations, des dégagements et des contraintes d'accessibilité. La maîtrise d'œuvre devra expliciter, par zone, la part des circulations et dégagements, vérifier les largeurs réglementaires de cheminements, les zones de retournement et de croisement, et démontrer que ces contraintes ne compromettent pas le respect des surfaces cibles et l'équilibre ZLA/ZAR/ZP.

b. Attractivité (programme AARU – amélioration de l'accueil et de la relation usagers)

Le programme **AARU** porte une ambition de transformation des espaces d'accueil afin de faire des agences des « **carrefours de la réussite** » : des lieux ressources, accueillants et ouverts, mieux en phase avec les besoins des chercheurs d'emploi, des entreprises et des partenaires.

Il vise notamment à :

- **valoriser l'offre de services** France Travail (auprès des chercheurs d'emploi, des entreprises et des partenaires),
- **transformer les espaces d'accueil** pour mieux accueillir, inspirer et mettre en action les usagers,
- **incarner l'identité France Travail** et une image de marque harmonisée au sein des agences.

i. Socle de services et logique de déploiement

Le programme formalise :

- un **socle de services commun** à déployer dans toutes les agences, centré usagers (chercheurs d'emploi / entreprises),
- des **services en opportunité** définis localement, en réponse aux besoins du territoire.

L'objectif est d'assurer une expérience homogène nationale, tout en conservant une capacité d'adaptation locale (contenus et opportunités).

ii. Parcours usager renouvelé et structuration des espaces d'accueil

L'offre de services s'incarne au sein d'un **parcours usager** structuré autour de **3 espaces complémentaires**, chacun associé à des usages et des ambiances spécifiques :

1. **(Se) Repérer** : un lieu lisible, ouvert et à l'écoute
 - repérage immédiat, orientation, première réponse, gestion de l'attente,
 - amélioration de la lisibilité et de la confiance (signalétique et information accessibles).
2. **Découvrir & s'inspirer** : un espace ressource, inspirant et chaleureux
 - accès à l'information, découverte de l'offre, supports de promotion,
 - installation d'une **zone de convivialité** favorisant l'appropriation.
3. **(Se) Mettre en action** : un espace de travail dynamique, adaptable
 - espaces permettant la concentration, la collaboration et l'autonomie,
 - mise en place d'un **espace rencontre** (entretiens/échanges, selon configuration) et/ou **espace coworking**.

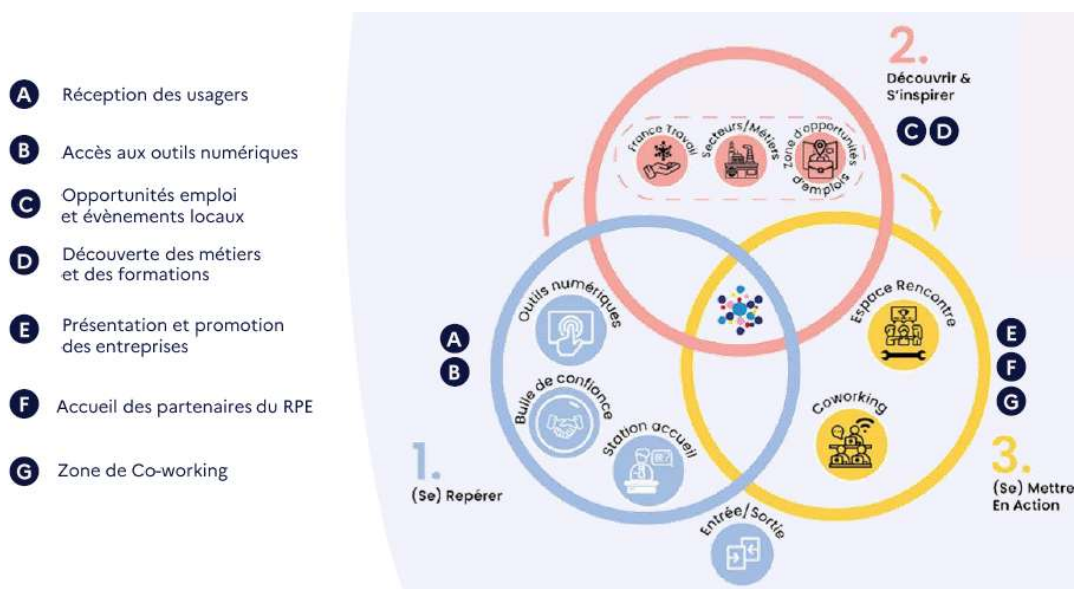


Figure 1 Schéma de principe projet aménagement zone accueil France travail

iii. Principes d'aménagement communs (repérage et circulation)

Pour faciliter le repérage et la circulation au sein de l'accueil, des principes communs sont définis, visant :

- une circulation fluide et une autonomie accrue des usagers,
- une unité graphique renforçant la confiance et la valeur perçue.

Le repérage s'appuie notamment sur une hiérarchie d'éléments (signalétique haute, pictogrammes, couleurs d'identification, etc.) et une cohérence de charte entre espaces.

iv. Orientations mobilières

Le programme fournit un **imagier** de mobiliers pour guider les choix et la conception des espace, avec des mobiliers "référents" attendus (ex. banque d'accueil ergonomique et accessible ; e-borne accessible...),

Principe MOE à intégrer au marché : la conception doit garantir l'ergonomie, la lisibilité, l'accessibilité et l'harmonie de l'accueil, tout en permettant une adaptation locale encadrée (choix mobiliers et mise en scène) conformément au référentiel du catalogue présélectionné du programme AARU.

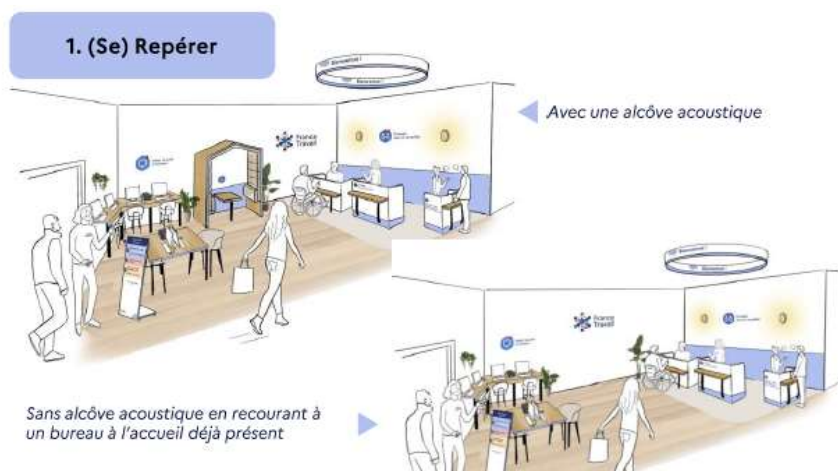


Figure 2 image d'illustration non duplicable et propriétaire de France travail



Figure 3Figure 2image d'illustration non duplicable et propriétaire de France travail

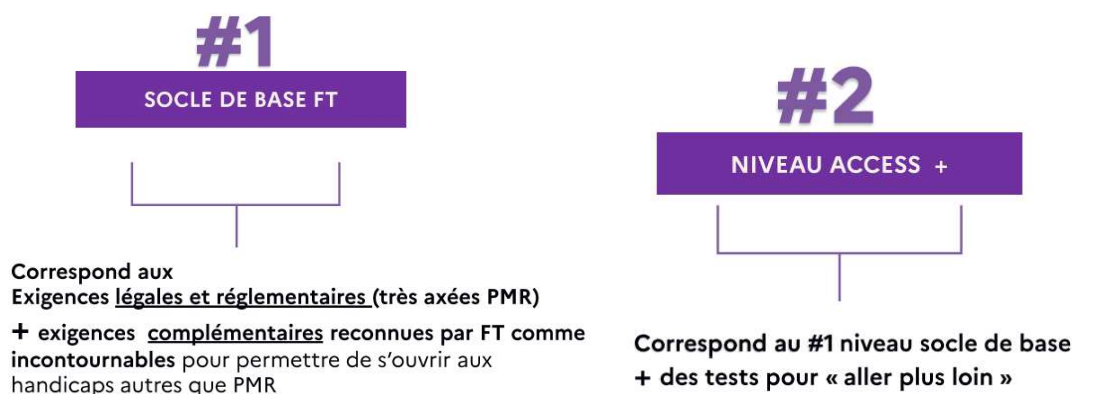
c. Intégration du programme Accessibilité universelle

Le dimensionnement des surfaces devra intégrer, dès l'amont, les exigences du programme **Accessibilité universelle** de France Travail, conçu comme un pilier indissociable du dimensionnement et de l'attractivité des agences. L'accessibilité y est appréhendée de manière **globale** et couvre **trois dimensions complémentaires** : (i) **physique** (aménagement des espaces), (ii) **technique et numérique** (outils et services), (iii) **relationnelle** (qualité de l'accueil et posture des collaborateurs).

i. Accessibilité

Afin d'objectiver le niveau d'exigence, le programme prévoit un livrable "accessibilité" fixant le niveau à atteindre, selon deux paliers : un **niveau "Socle de base FT"** (exigences légales et réglementaires, fortement axées PMR, complétées par des exigences reconnues comme indispensables par France Travail) et un **niveau "Access+"** (socle de base + tests/expérimentations pour aller plus loin)

La maîtrise d'œuvre devra structurer ses études et ses tableaux de surfaces en distinguant clairement : les **exigences réglementaires**, les **exigences complémentaires FT**, et, le cas échéant, les dispositions **Access+** demandées par la maîtrise d'ouvrage.



D'un point de vue architectural, ces exigences impactent directement les **surfaces, circulations et dégagements** : accès et stationnements adaptés, cheminements extérieurs et intérieurs continus et libres d'obstacles, repérage renforcé pour les déficiences visuelles (contrastes, guidage, éclairage), et circulation PMR (largeurs utiles, franchissements, portes et équipements). La maîtrise d'œuvre devra intégrer ces besoins dans la "consommation de m²" (circulations, zones de rotation, dégagements) et les justifier dans les tableaux SDP/SUB et dans la répartition ZLA/ZAR/ZP.

Le programme impose également des exigences **fonctionnelles mesurables** qui doivent être traduites en implantations et en "points de programme" dans les plans : signalétique et pictogrammes (dont identification des grandes familles de handicap), interphonie/visio-interphonie accessible, repérage des espaces et de l'activité (information visuelle et, selon cas, sonore), accessibilité de l'information (documents, affichage), et présence d'équipements d'assistance (ex. boucle à induction magnétique, dispositifs ADEA selon organisation). Ces exigences doivent être intégrées dans la conception de la **ZLA** (accueil, repérage, information, zones d'attente, tranquillité/confidentialité) et vérifiées dans la **ZAR** (identification de bureaux et salles accessibles) ainsi que dans la **ZP** (sanitaires adaptés, locaux supports accessibles).

		#1 - Niveau socle de base		#2 - Niveau Access +
Thématique	Critère	Exigences obligatoires	Exigences complémentaires FT	
ACCEDER A L'INFORMATION ET AUX SERVICES	Identification de bureau accessibles	1. Au moins un bureau de réception est facile d'accès pour les PH (RDC, ou /et proche de l'ascenseur) 2. A l'intérieur de ce ou ces bureaux adaptés, les espaces de circulation doivent être aux bonnes dimensions pour permettre la circulation d'une personne en fauteuil roulant 3. Le mobilier de ou des bureaux adaptés doit permettre à une personne en fauteuil roulant de se positionner aisément	1. Les bureaux de réception en ZAR des conseillers de la team handicap doivent être identifiables tout handicap, équipés (PMR, ADEDA, BIM ...) et garantir une pleine confidentialité (porte et bouton de sécurité) 2. Au moins un bureau en ZAR est équipé d'un potentiomètre (réglage de la luminosité)	Sallanches: Installer des potentiomètres dans les bureaux de la team handicap en ZAR
	Identification de salles de réunion accessibles	1. A minima une salle de réunion est facile d'accès pour les PH (RDC ou proche de l'ascenseur) 2. La salle de réunion adaptée doit être identifiable 3. A l'intérieur de la ou les salles de réunion adaptées, les espaces de circulation doivent être aux bonnes dimensions pour permettre la circulation d'une personne en fauteuil roulant	1. La salle de réunion adaptée doit posséder une BIM	Sallanches : L'accès à la salle de réunion doit avoir un cheminement facilité au handicap visuel (bande de guidage sol et murs par exemple)

d. Introduction et intégration du programme Sûreté (tronc commun)

La conception et le dimensionnement des agences devront intégrer, dès l'amont, le **Plan Sûreté** de France Travail comme un **tronc commun** applicable à toutes les opérations. Ce plan s'inscrit dans une démarche nationale de prévention et de gestion des risques visant à mieux protéger les collaborateurs et les usagers contre les risques de malveillance. Il repose sur des diagnostics réalisés par les forces de sécurité intérieure et débouche sur un programme homogène d'équipements et de mesures à adapter à la configuration de chaque site.

Le programme Sûreté est structuré autour de **deux composantes indissociables** :

- **PGS** : déploiement des préconisations du guide des équipements de sûreté à dominante **bâtementaire et organisationnelle** (hors système technologique) ;
- **STS** : déploiement des **systèmes technologiques** de sûreté (vidéoprotection, contrôle d'accès, anti-intrusion, alarme, télésurveillance).

L'objectif est d'homogénéiser et optimiser les dispositifs existants, de mettre les sites en conformité avec le guide lorsque la configuration le permet, et, en cas d'impossibilité, de prévoir des **mesures compensatoires** (bâtementaires, technologiques, organisationnelles ou humaines).

Dans le cadre du dimensionnement des surfaces et de l'implantation (ZLA/ZAR/ZP), la sûreté constitue une **contrainte dimensionnante** : elle impose de concevoir des espaces "défendables" et un zoning clair, en cohérence avec une logique de prévention situationnelle (périphérie/périmétrie/volumétrie) et trois principes fondamentaux : **homogénéité** (le maillon faible fixe le niveau), **redondance** (au moins deux moyens complémentaires), **complémentarité** (la protection est assurée par le maillon suivant en cas de rupture).

Concrètement, la maîtrise d'œuvre devra traduire le plan sûreté dans le projet par des dispositions **architecturales et techniques vérifiables**, qui impactent directement le "programme mesurable" :

- **Sur la volumétrie intérieure** : la structuration de l'agence en **ZLA / ZAR / zone privée** doit être effective et matérialisée (portes intérieures sous contrôle d'accès, séparation des flux et des zones sensibles). Les locaux techniques sont sous contrôle d'accès. Les bureaux d'entretien sont implantés en ZAR et doivent permettre un **dégagement** (retrait des agents) selon les principes du guide.
- **Sur les accès et l'enveloppe** : l'accueil public est recherché via un **SAS** sécurisé (2 portes, contrôle/commande), et l'enveloppe (ouvrants, vitrages, protections) doit atteindre les niveaux attendus, ou être compensée selon les cas.

- **Sur les interfaces CFO/CFA** : la sûreté impose des prérequis (alimentation, chemins de câble, réservations, batteries, réseaux) qui doivent être intégrés aux plans de points techniques et à la coordination inter-lots, notamment avec l'électricité et les réseaux.

Le plan Sûreté est également un programme **piloté et planifié** avec des jalons et des validations. Chaque site doit faire l'objet d'un **dossier de site** pour instruction (checklist, contexte diagnostic, plans existants et cible, éléments financiers et fiche de sécurisation), et le déploiement d'un site s'organise selon une séquence incluant état des lieux, validation des préconisations, planification des travaux, visite de site, études, déploiement et recette.

Cette intégration en tronc commun garantit que la sûreté n'est pas traitée comme un ajout tardif, mais comme un **paramètre de conception** au même titre que le dimensionnement des surfaces, l'accessibilité et l'attractivité, avec des preuves attendues à chaque phase d'étude et une coordination forte entre architecture et lots techniques.

e. Intégration STS dans la mission MOE (marché distinct – pilotage national)

La composante **STS (Système Technologique de Sûreté)** du programme sûreté relève d'un **marché distinct**, porté et **piloté au niveau national** (chaîne DMRS / DSI, organisation multi-lots et télésurveillance nationale). Le déploiement STS vise la mise en place d'un dispositif technologique homogène et centralisé à l'échelle nationale (vidéoprotection, contrôle d'accès, anti-intrusion, alerte, et télésurveillance), avec des exigences IT/cybersécurité et de compatibilité inter-lots.

Dans le cadre des opérations d'aménagement/relogement, **le titulaire de la MOE demeure responsable de la cohérence d'ensemble du projet**, y compris lorsque l'exécution STS est assurée par un prestataire national. À ce titre, la MOE devra **intégrer et piloter les interfaces** entre :

- les **aménagements architecturaux** (zoning ZLA/ZAR/ZP, SAS, locaux techniques, cheminements, réservations),
- les lots **CFO/CFA** (alimentation normal/secours si requis, onduleurs, POE, chemins de câbles, baie/rack, dissipation thermique, points techniques),
- les exigences **réseau / sécurité SI** (VLAN, accès sécurisés, contraintes DSI) liées au dispositif STS.

Le prestataire STS devra donc être considéré et animé par la MOE **comme un lot "à part entière"** : participation aux réunions de synthèse, points d'arrêt (APS/APD/PRO), validation des implantations, intégration des prérequis techniques dans le DCE travaux, et organisation de la recette jusqu'à l'AOR, afin d'éviter tout "raccordement tardif" ou non-conformité.

Le **STS** correspond au **dispositif technologique de sûreté** déployé nationalement : **vidéoprotection, contrôle d'accès, anti-intrusion** (hors horaires ouvrés), **alerte** (horaires

ouvrés), complété par une **télesurveillance nationale** assurant la levée de doute et, si besoin, l'alerte des forces de l'ordre.

Le STS est réalisé via un **marché national** (lots géographiques + lot télesurveillance), piloté par la chaîne sûreté nationale, avec des exigences d'**interopérabilité**, de **cybersécurité**, et d'**interfaces réseau** (liaisons sécurisées, équipements sur VLAN, accès VPN, etc.).

Pour chaque site, le STS impose des **prérequis bâtimentaires et techniques** :

- locaux techniques à **accès réglementé**, espace baie/rack, **dissipation thermique**,
- alimentations électriques et, selon cas, **ondulation/redondance**,
- réseau IP et **POE**, chemins de câbles, réservations, percements,
- cohérence avec le zoning (zones publiques / restreintes / privées).

Rôle MOE : anticiper ces besoins dès les études, intégrer les attentes CFO/CFA/VDI au DCE travaux, coordonner l'implantation des équipements avec le prestataire STS, et conduire une recette conjointe (travaux + STS) jusqu'à la réception.

f. Programme Agence connectée

L'**Agence connectée** constitue le socle technique incontournable de l'aménagement : elle impose de concevoir les espaces non seulement en fonction des usages (accueil, accompagnement, collectif, partenaires), mais aussi en fonction de leur **empreinte numérique** et de leur **capacité de mobilité**. L'infrastructure doit être dimensionnée pour garantir, sur l'ensemble des zones (ZLA/ZAR/ZP), une **connectivité continue et performante** : réseau **Wi-Fi densifié** avec couverture intégrale, capacité suffisante pour les pics d'affluence, et prise en charge des usages nomades des collaborateurs (dont la voix sur Wi-Fi/VoWiFi selon organisation).

Sur le plan technique, l'Agence connectée impose un triptyque indissociable :

(1) un **réseau filaire VDI** structurant (baie(s), brassage, trames, prises RJ45/énergie par poste et par équipements),

(2) un **Wi-Fi d'entreprise** dimensionné et administrable (points d'accès, alimentation PoE, contraintes radio, maintenance),

et (3) une **sécurisation des accès** via une gestion maîtrisée des connexions (contrôle d'accès réseau/NAC, segmentation logique des flux, séparation des usages internes et des accès invités/partenaires).

En conséquence, la maîtrise d'œuvre doit intégrer dès les études la **localisation et la sécurisation** des locaux techniques (baies, équipements actifs), leurs conditions d'exploitation (ventilation, accès maintenance, sûreté), ainsi que la coordination CFO/CFA/VDI (alimentation normal/secours si requis, PoE, chemins de câbles, réservations, percements). L'objectif est que chaque espace programmatique reste **immédiatement**

opérationnel et reconfigurable (ateliers, accueil renforcé, espaces partenaires, postes partagés) sans reprise lourde, grâce à une conception intégrant d'emblée la trame des points techniques et la stratégie de couverture Wi-Fi.

III. Mobiliers

Dans le cadre des projets de relogement et d'aménagement des agences, il est précisé que l'établissement dispose déjà d'un **marché mobilier** couvrant l'ensemble des besoins en **mobilier tertiaire et assises** (front office, back office et assises associées), garantissant une cohérence technique, esthétique et d'image sur l'ensemble du parc, conformément à l'identité déployée dans les agences et sites administratifs. Pour autant, et dans une logique **RSE** (sobriété, limitation du renouvellement, valorisation du parc existant), le taux de renouvellement du mobilier est fixé à **40 %** rapporté au **nombre de CDI** de l'agence relogée. Ce renouvellement est **prioritairement concentré** sur les espaces les plus exposés aux usages et à l'accueil du public, à savoir la **Zone de Libre Accès (ZLA)** et la **Zone d'Accès Restreint (ZAR)**, afin d'accompagner les transformations du parcours usager, la confidentialité des entretiens et l'évolution des modes de travail. Dans un contexte de mutation des organisations, marqué par le développement du **travail en mobilité** et des pratiques **collaboratives**, l'offre attendue ne se limite plus au poste de travail classique : elle doit proposer des solutions d'assises et de mobiliers adaptées à des **postures variées** (coworking, espaces projets, zones conviviales, réunions informelles), avec des produits capables d'être implantés indifféremment en accueil ou en espaces internes (chauffeuses, banquettes, canapés, chaises hautes, etc.). Le marché mobilier, structuré historiquement par catégories, doit ainsi permettre une adaptation continue aux évolutions des espaces, tout en assurant la maîtrise des coûts, le confort d'usage, la durabilité, et la compatibilité avec le parc existant, dans le respect des normes applicables et des exigences d'exploitation des sites.

IV. Coordination des programmes France Travail et pilotage des interfaces Descriptif technique des opérations

Les opérations ci-après constituent la déclinaison "site par site" du tronc commun du programme, fondé sur le cadre national de dimensionnement ZLA / ZAR / ZP et sur l'intégration coordonnée des programmes France Travail (Attractivité, Accessibilité universelle, Sécurité, Agence connectée). À ce titre, chaque fiche opération traduit ces exigences communes en données techniques mesurables et comparables : surfaces de référence (SDP/SUB), capacité d'exploitation, jalons calendaires, et surtout périmètre des travaux relevant de l'aménagement intérieur.

Dans une logique de consultation MOE multi-opérations, ces fiches ont vocation à fournir à l'équipe de maîtrise d'œuvre un cadre clair pour : comprendre la nature des locaux (neuf / existant transformé), identifier les lots techniques structurants et leurs interactions, sécuriser les choix de conception en cohérence avec les exigences d'exploitation (confort, confidentialité, accessibilité, maintenance), et établir un chiffrage prévisionnel et une stratégie d'études adaptée à chaque site.

Les montants mentionnés dans les fiches sont strictement limités au périmètre "travaux" des lots suivants : CVC, électricité (CFO/CFA), cloisons / faux plafonds, menuiseries, peinture, revêtements de sol, plomberie.

V. LOT N°1 OPERATION DE RELOGEMENTS SUR LE SECTEUR NORD

a. Relogement agence France travail de Sainte-Clotilde Lory vers le Moufia

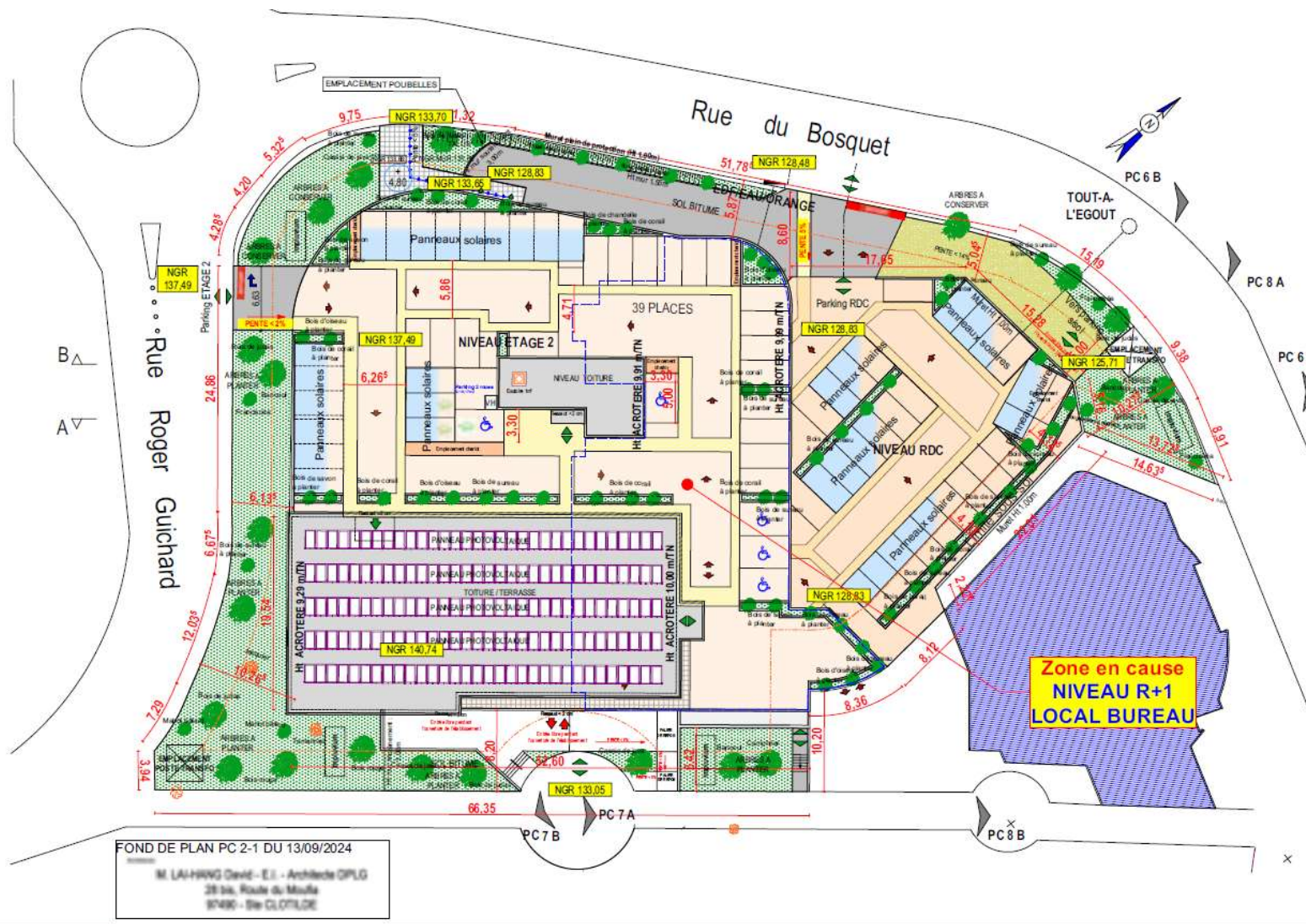
Périmètre technique. L'opération correspond à un aménagement intérieur complet de locaux neufs, intégrant l'ensemble des corps d'état architecturaux et techniques nécessaires à l'exploitation d'une agence conforme au cadre ZLA/ZAR/ZP (flux, confidentialité, modularité) avec une infrastructure technique dimensionnée pour l'accueil du public et le fonctionnement des équipes.

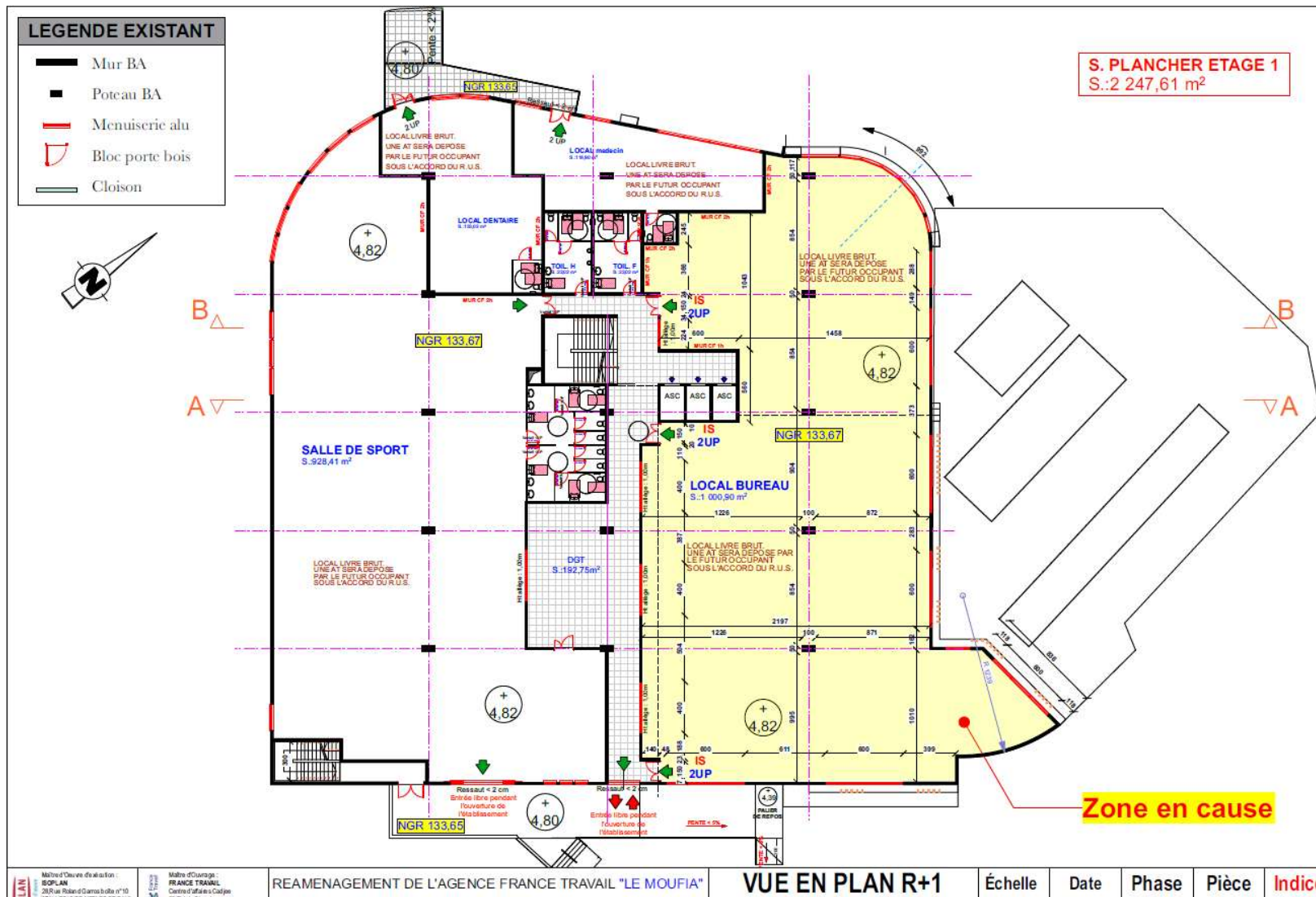
Surfaces / stationnement. 1 057 m² SDP / 1 025 m² SUB – 20 places de parkings

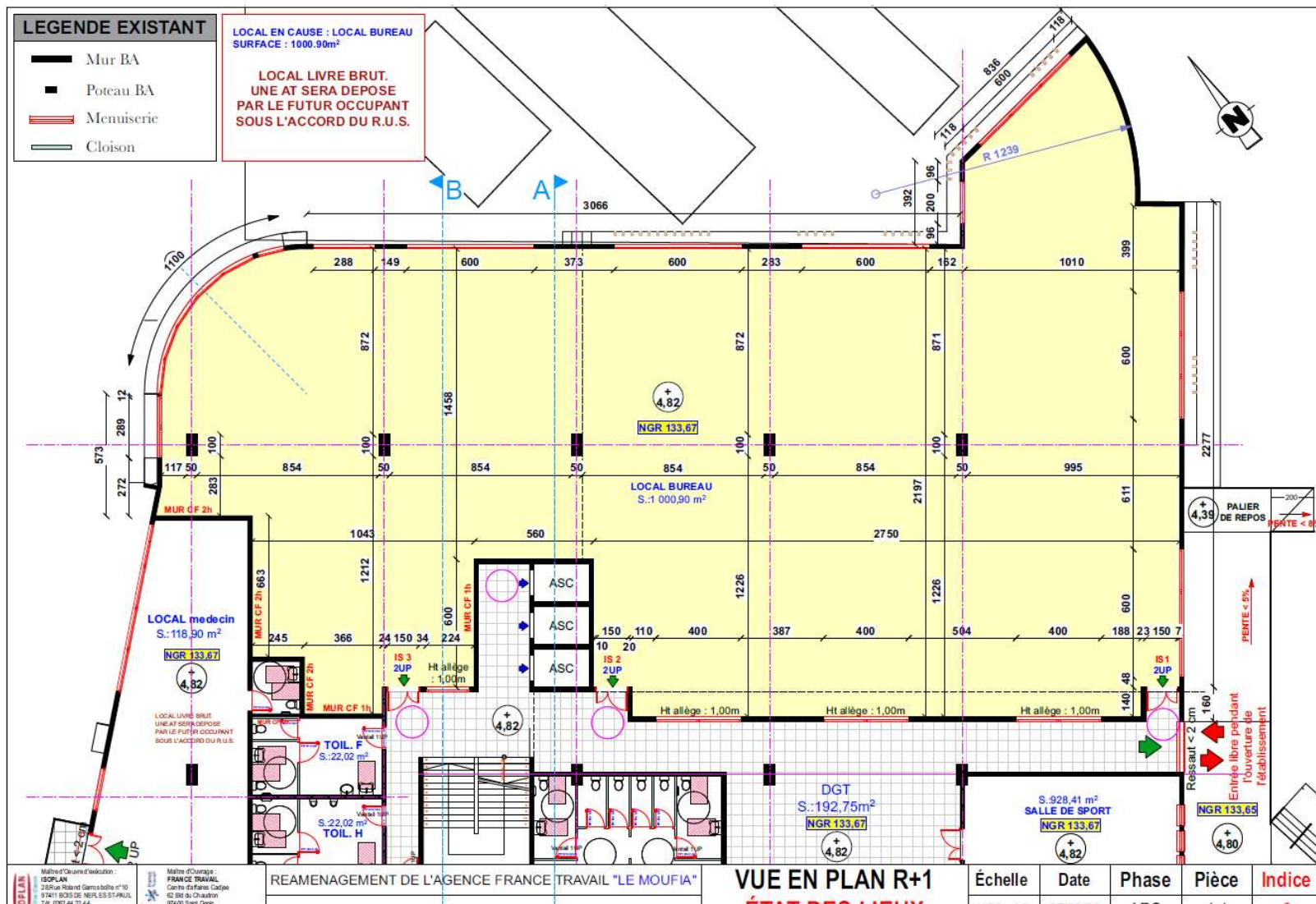
Classification du projet ERP de 5^{ème} catégorie de type W pour l'ensemble de l'opération

Budget travaux (périmètre demandé) : 1 252 189 € HT,

PLANS DES NIVEAUX CIBLE DU PROJET







b. Relogement de l'agence France travail de Sainte-Marie

Périmètre technique. Relogement en locaux neufs avec un aménagement intérieur visant à corriger les limites d'exploitation identifiées sur le site actuel (accueil, flux, confort) et à produire une agence lisible et fonctionnelle. L'opération comporte l'ensemble des prestations techniques de base (CVC, CFO/CFA), la redistribution intérieure (cloisons/faux plafonds), les menuiseries, la plomberie, et les finitions.

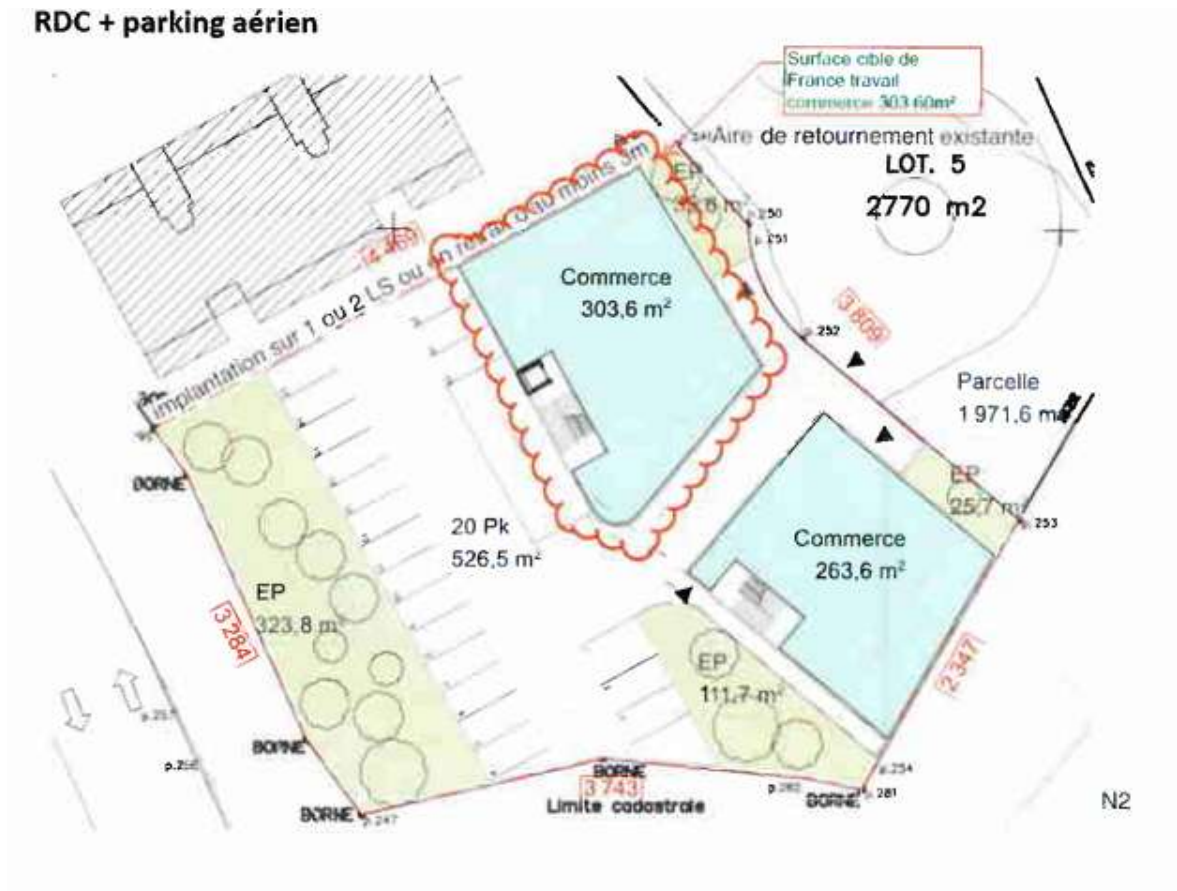
Surfaces / stationnement. 1 005 m² SDP (RDC et R+1) / 952 m² SUB – 23 places.

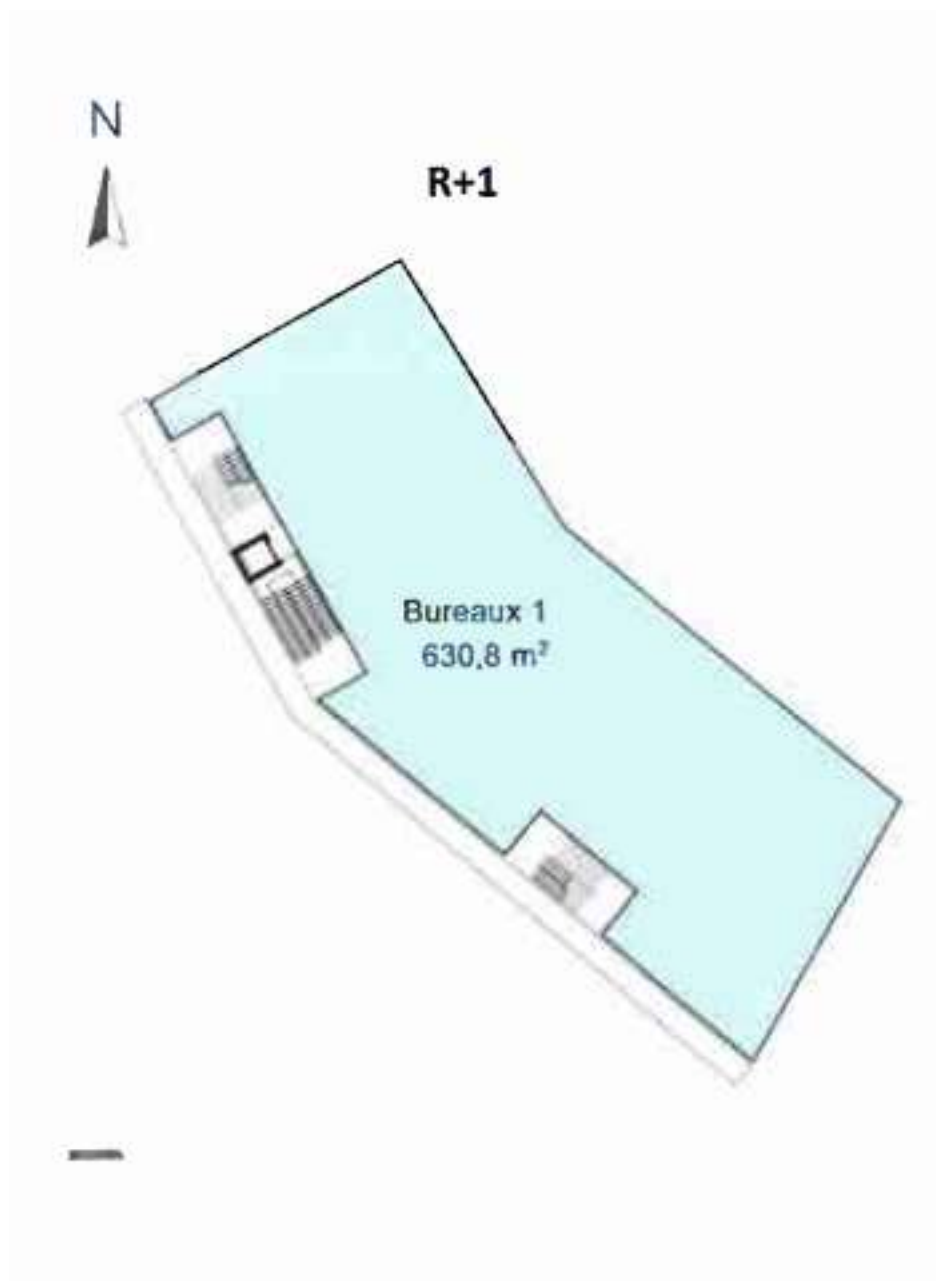
Classification du projet ERP de 5^{ém} catégorie de type W pour l'ensemble de l'opération

Budget travaux prévisionnel : 1 188 460 € HT ,

PLANS DES NIVEAUX CIBLE DU PROJET

RDC + parking aérien





1.

VI. LOT N°2 OPERATION DE RELOGEMENTS SUR LE SECTEUR SUD -OUEST

Relogement de l'agence de France travail de Saint-Paul,
y compris organisation syndicale et le service de
recrutement par méthode de simulation

Périmètre technique. Relogement en locaux neufs avec création d'espaces adaptés à l'offre de services, notamment par l'intégration de salles de réunion et d'espaces collectifs compatibles avec de nouveaux modes d'animation. L'opération implique une redistribution complète des volumes intérieurs, des lots techniques fortement dimensionnants (CVC, électricité incluant SSI), ainsi que des finitions à forte intensité d'usage.

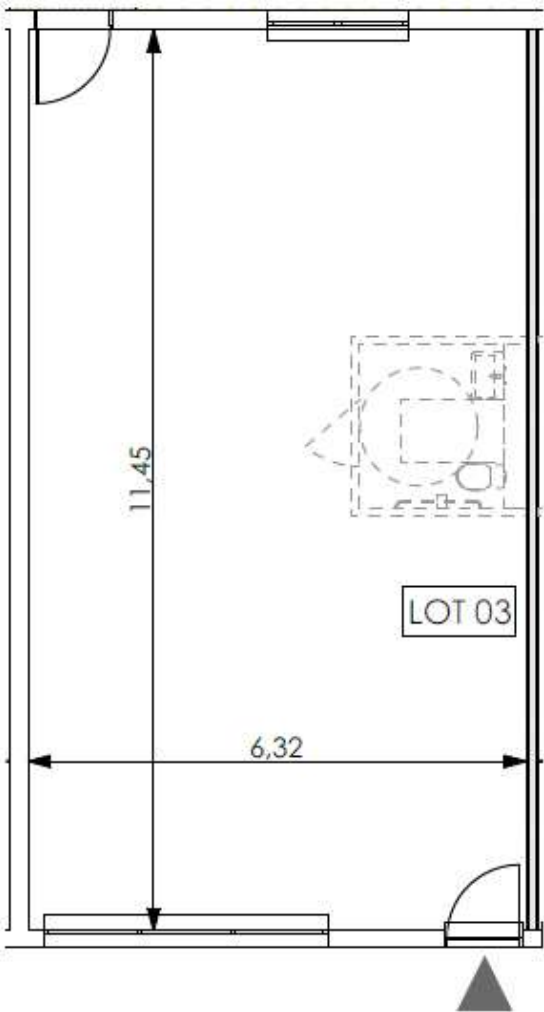
Surfaces / stationnement. 1 528 m² SDP / 1 482 m² SUB – 40 places.

Lots de copropriété n° 3 à 5 au RDC ; 13 à 16 au R+1 ; 25 à 29 au R+2 et 37, 38 au R+3 sur
ilot 3 Les Salins

Classification du projet ERP de 5^{ém} catégorie de type W pour l'ensemble de l'opération

Budget prévisionnel: 1 700 351 € HT,

PLANS DES NIVEAUX CIBLE DU PROJET



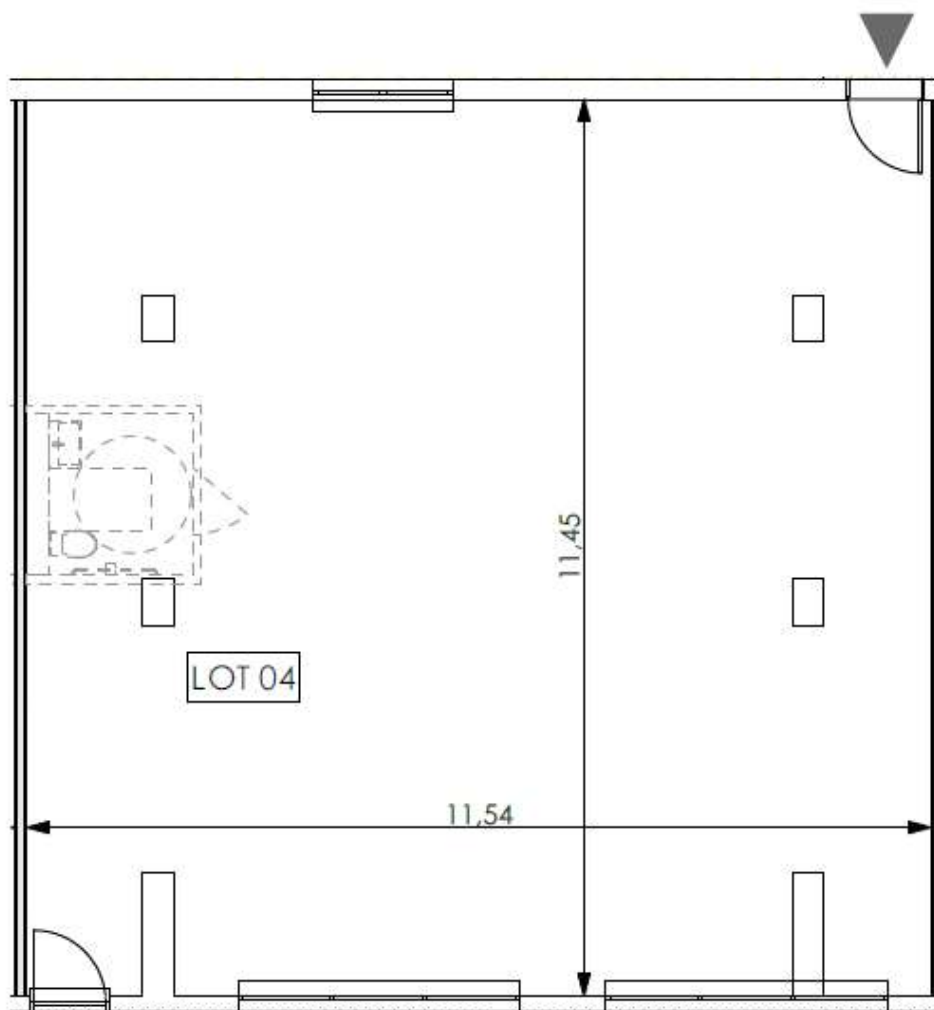
Le présent document exprime la figure et la disposition générale de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées en fonction des nécessités techniques, des contraintes de la réglementation et des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les canalisations, niches, saillies et faux-plafonds ne sont pas mentionnés, sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan. La surface globale peut varier de plus ou moins 3%.

BAT. B	RDC	LOT 03	Surface :	72.38 m ²
			Indice	1 19/09/2025

Maitre d'Ouvrage
SAS LES SALINS
 ENTREE DE VILLE 3

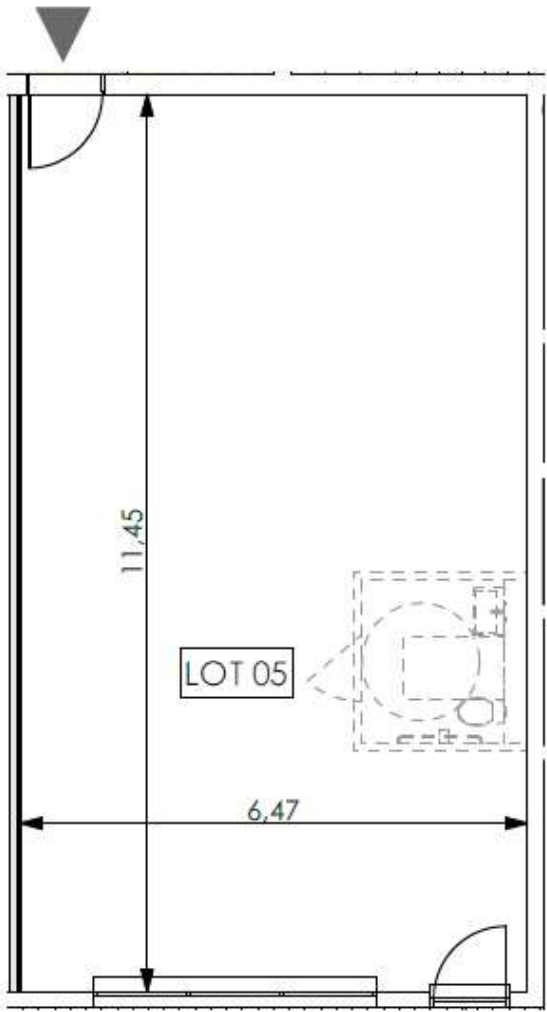
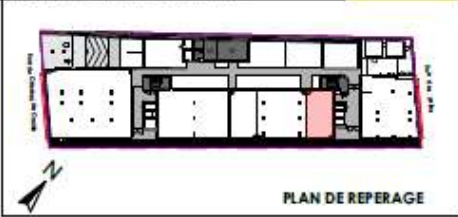
LES SALINS
 vivre, travailler, s'épanouir

Construction d'un programme immobilier de bureaux, de
 logements, de locaux d'activité & commerces



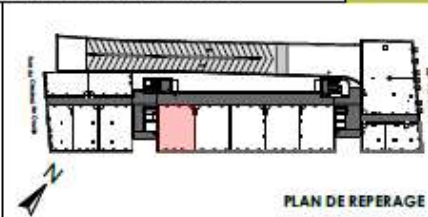
Le présent document exprime la forme et la disposition générale de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées en fonction des nécessités techniques, des contraintes de réalisation et des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les cantelons, retombées, soffites et faux-plafonds ne sont pas mentionnés, sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan. La surface globale peut varier de plus ou moins 5%.

BAT. B	RDC		LOT 04	Surface :	129.91 m ²	
				Indice	1	19/09/2025

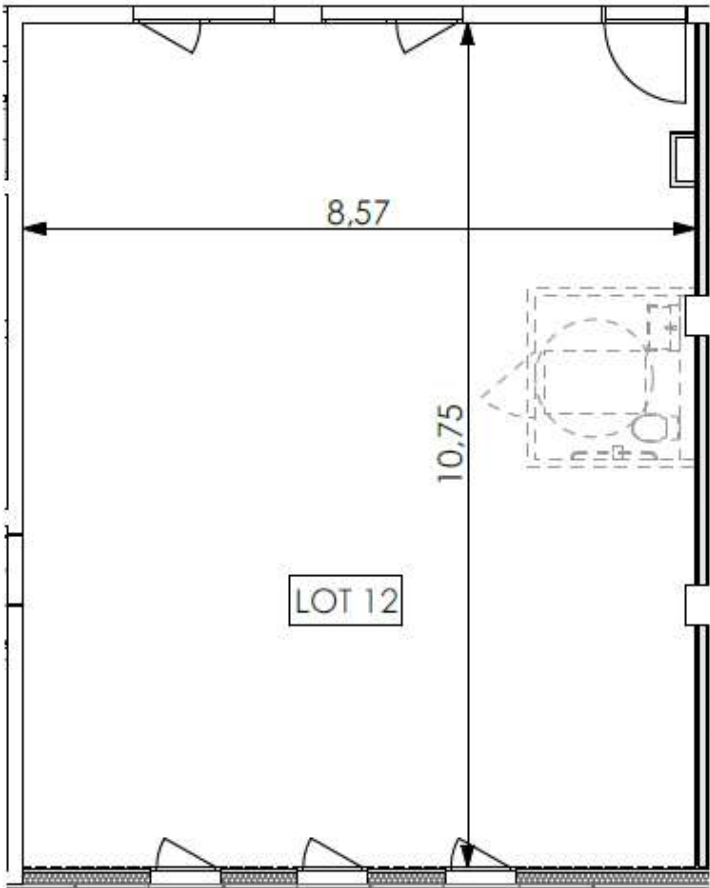


Le présent document exprime la figure et la disposition générale de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées en fonction des nécessités techniques, des contraintes de la réglementation et des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les conditions, retombées, soffites et faux-plafonds ne sont pas mentionnés, sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan. La surface globale peut varier de plus ou moins 5%.

BAT. B	RDC		LOT 05	Surface :	74.05 m ²	
				Indice	1	19/09/2025

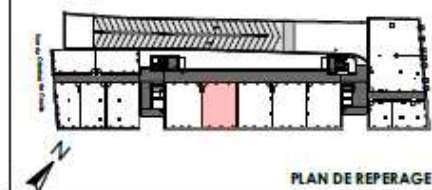


PLAN DE REPERAGE

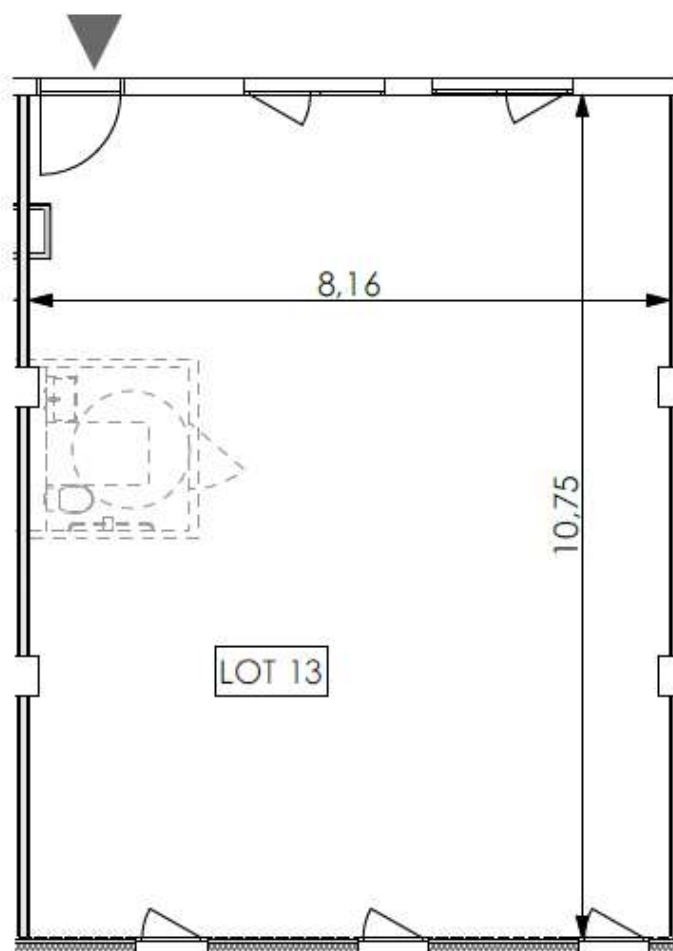


Le présent document exprime la figure et la disposition générale de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées en fonction des nécessités techniques, des contraintes de réalisation et des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les conditions, retombées, soffites et faux-plafonds ne sont pas mentionnés, et ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan. La surface globale peut varier de plus ou moins 5%.

BAT. A	R+1		LOT 12	Surface : 91.77 m ²		
				Indice	1	19/09/2025

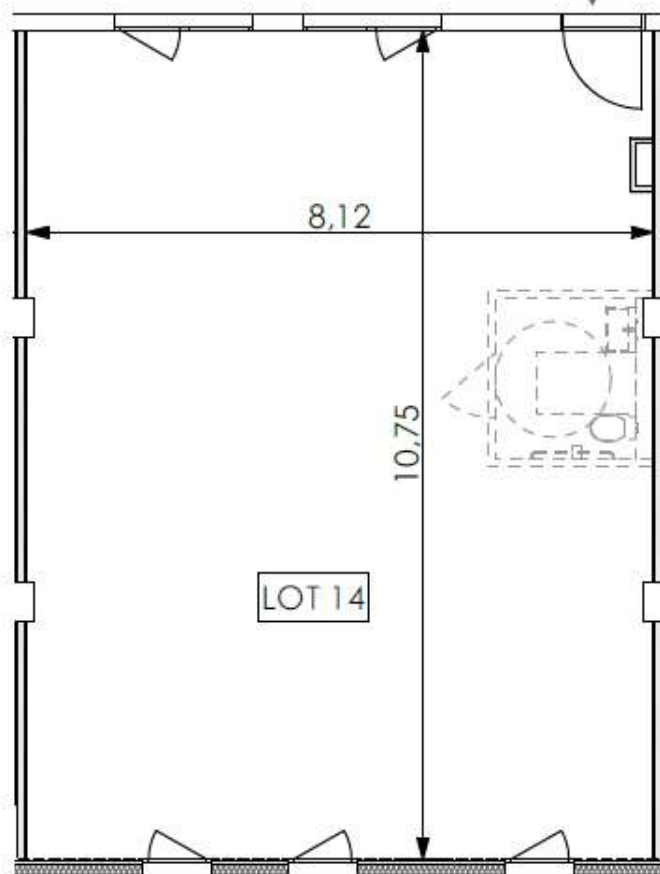
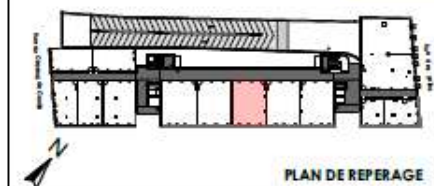


PLAN DE REPERAGE



Le présent document exprime la figure et la disposition générale de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées en fonction des nécessités techniques, des contraintes de la réglementation et des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les canalisations, rebordées, soffites et faux-plafonds ne sont pas mentionnés, sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan. La surface globale peut varier de plus ou moins 5%.

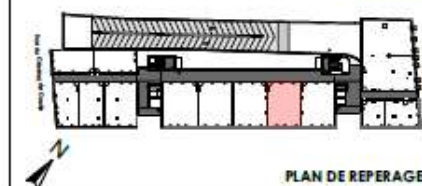
BAT. A	R+1	LOT 13	Surface :	87.27 m ²
			Indice	1 19/09/2025



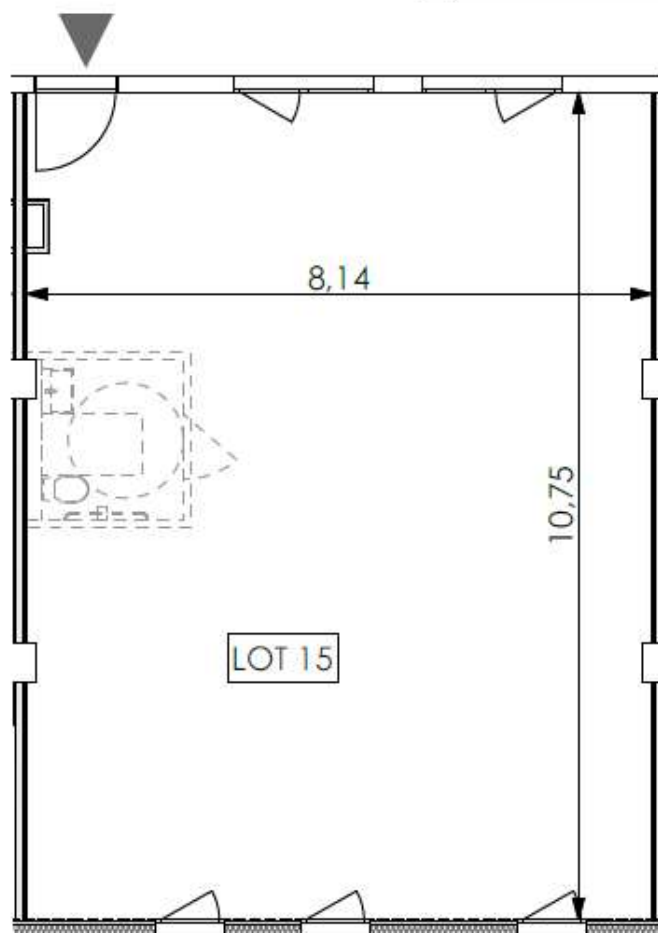
Le présent document exprime la figure et la disposition générale de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées en fonction des nécessités techniques, des contraintes de la réglementation et des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les canalisations, rebordées, soffites et faux-plafonds ne sont pas mentionnés, sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan. La surface globale peut varier de plus ou moins 5%.

BAT. B	R+1	LOT 14	Surface :	86.93 m ²
			Indice	1

19/09/2025



PLAN DE REPERAGE



Le présent document exprime la figure et la disposition générale de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées en fonction des nécessités techniques, des contraintes de la réalisation et des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions linéaires que l'équipement. Les canalisations, robinetteries, soffites et faux-plafonds ne sont pas mentionnés, sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan. La surface globale peut varier d'un plus ou moins 5%.

BAT. B

R+1

LOT 15

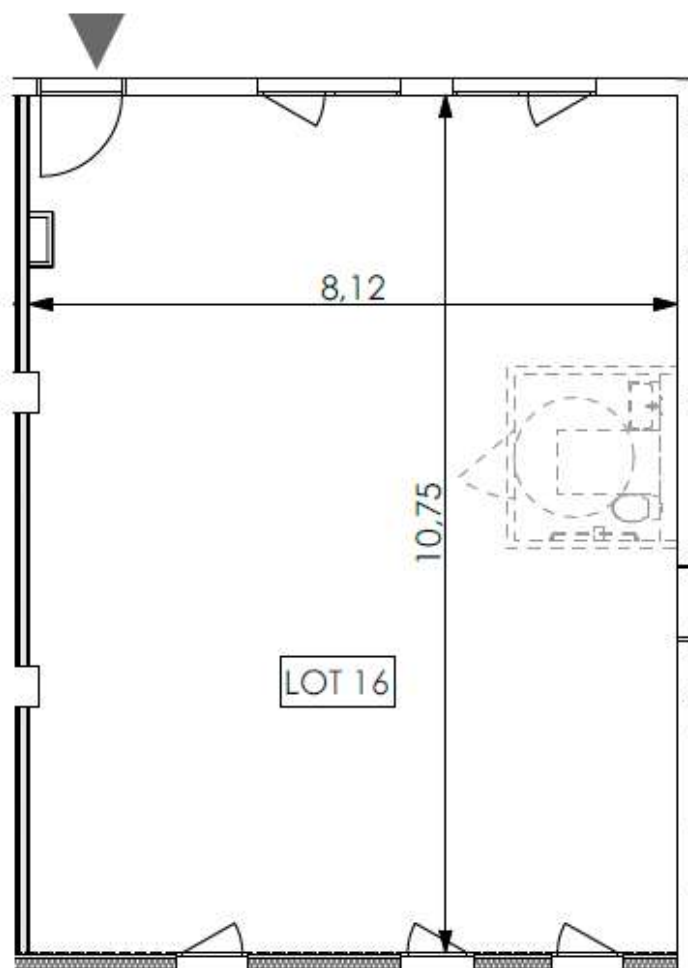
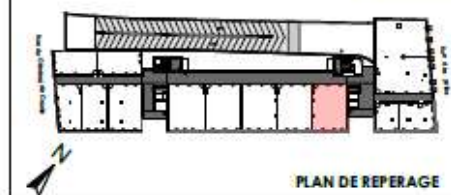
Surface :	87.09 m ²
Indice	1

19/09/2025

Maitre d'Ouvrage
SAS LES SALINS
ENTREE DE VILLE 3

LES SALINS
vivre, travailler, s'épanouir

Construction d'un programme immobilier de bureaux, de
logements, de locaux d'activité & commerces



Le présent document exprime la figure et la disposition générale de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées en fonction des nécessités techniques, des contraintes de la réglementation et des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les conditions, redevances, soifles et faux-plafonds ne sont pas mentionnés sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan. La surface globale peut varier de plus ou moins 5%.

BAT. B	R+1	LOT 16	Surface :	87.00 m
			Indice	1 19/09/2021

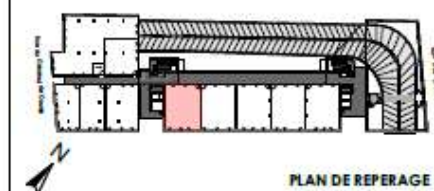
SAS LES SALINS
ENTREE DE VILLE 3

LES SALINS
vivre, travailler, s'épanouir

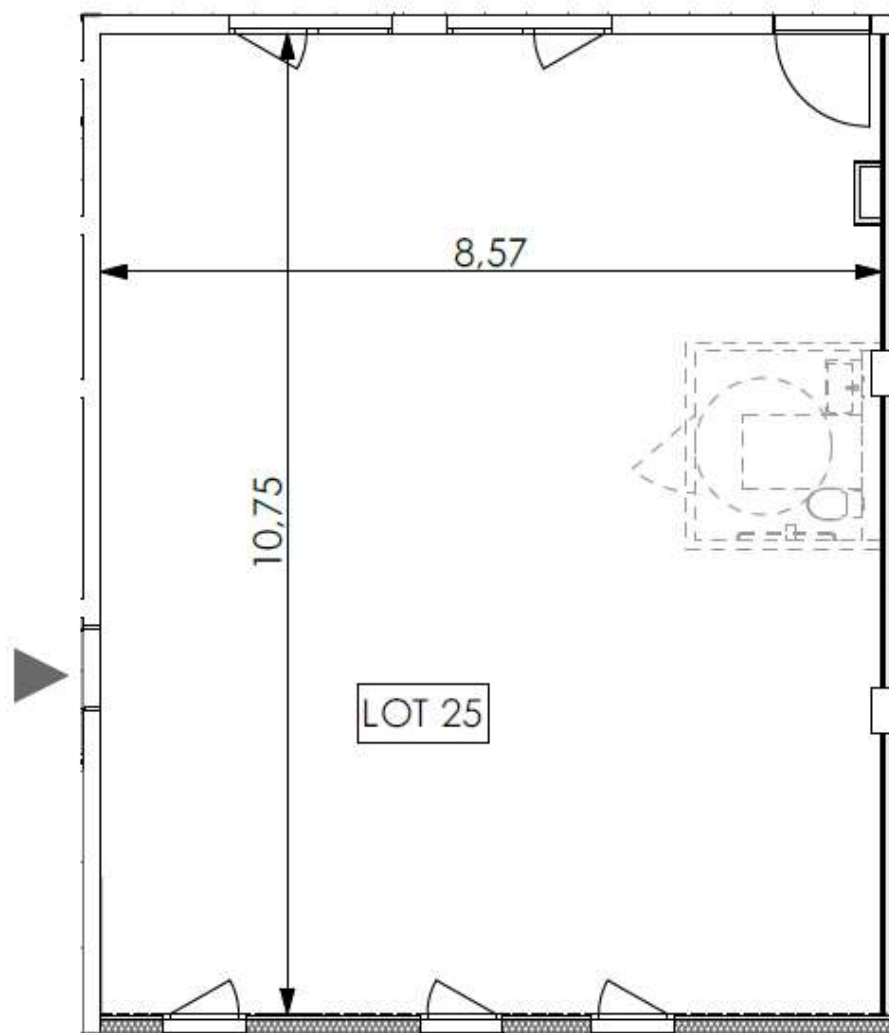
Construction d'un programme immobilier de bureaux, de
logements, de locaux d'activité & commerces

LUCAS

10-4-1



PLAN DE REPERAGE



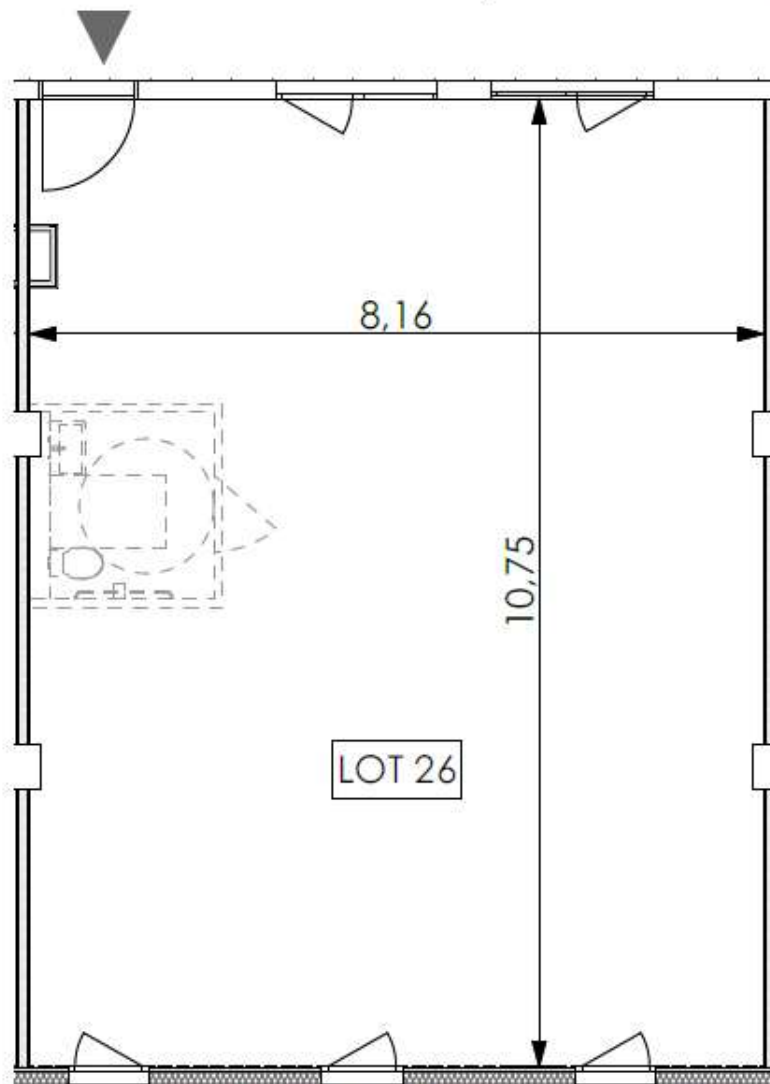
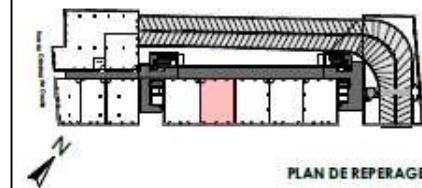
Le présent document exprime la figure et la disposition générale de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées en fonction de nécessités techniques, des contraintes de la réglementation et des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les canalisations, rebordées, soffites et faux-plafonds ne sont pas mentionnés, sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan. La surface globale peut varier de plus ou moins 5%.

BAT. A	R+2	LOT 25	Surface : 91.79 m ²	
			Indice	1 19/09/2025

Maitre d'Ouvrage
SAS LES SALINS
ENTREE DE VILLE 3

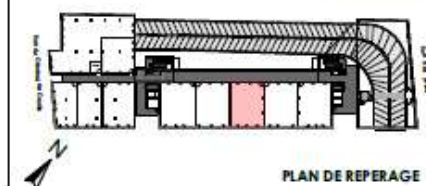
LES SALINS
vivre, travailler, s'épanouir

Construction d'un programme immobilier de bureaux, de
logements, de locaux d'activité & commerces

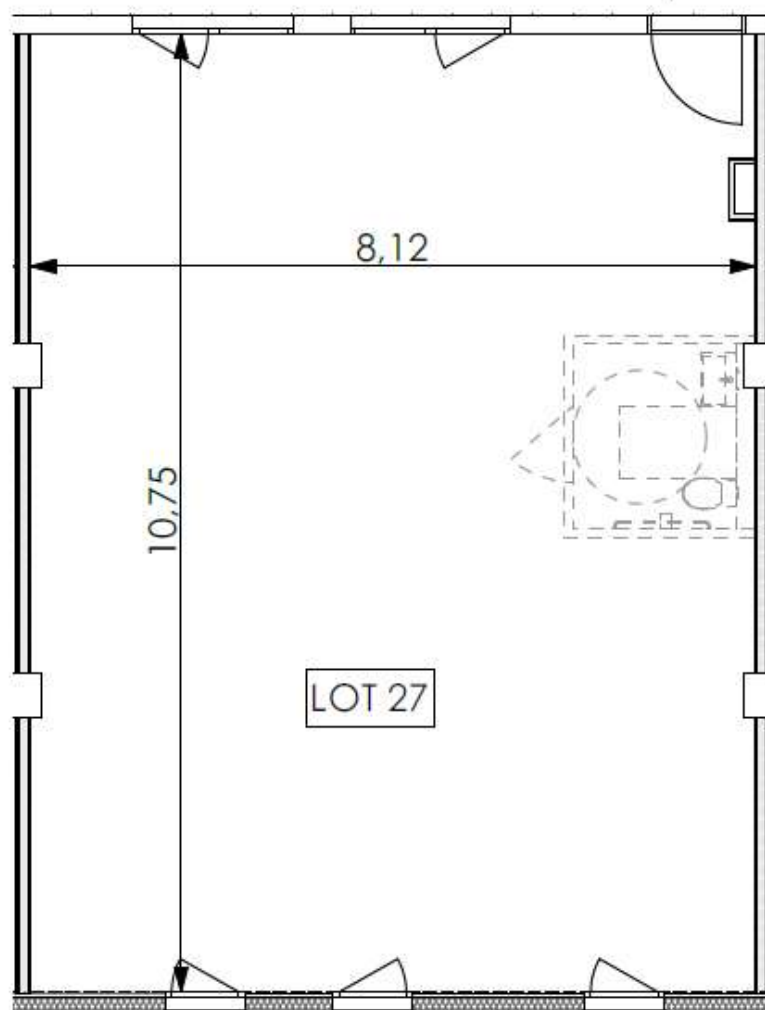


Le présent document exprime la figure et la disposition générale de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées en fonction des nécessités techniques, des contraintes de la réglementation et des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les canalisations, retables, soffites et faux-plafonds ne sont pas mentionnés, sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan. La surface globale peut varier de plus ou moins 5%.

BAT. A	R+2		LOT 26	Surface :		87.28 m ²
				Indice	1	19/09/2025



PLAN DE REPERAGE



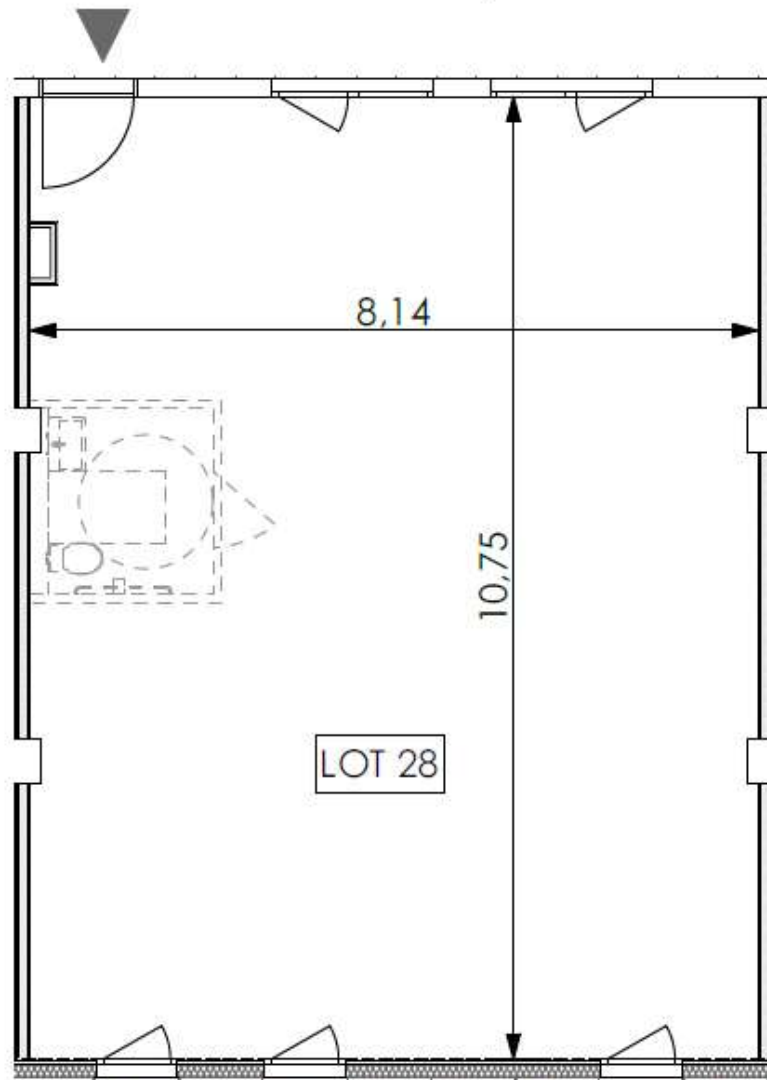
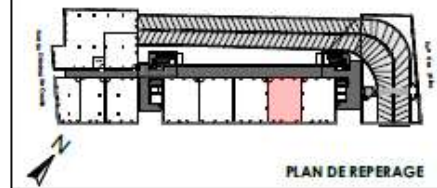
Le présent document exprime la figure et la disposition générale de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées en fonction des nécessités techniques, des contraintes de la réglementation et des impératifs éditoriaux, tant en ce qui concerne les dimensions linéaires que l'équipement. Les connotations, rehauts, soiffes et faux-plafonds ne sont pas mentionnés, sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan. La surface globale peut varier de plus ou moins 5%.

BAT. B	R+2	LOT 27	Surface : 86.90 m²		
			Indice	1	19/09/2025

Maitre d'Ouvrage
SAS LES SALINS
ENTREE DE VILLE 3

LES SALINS
vivre, travailler, s'épanouir

Construction d'un programme immobilier de bureaux, de
logements, de locaux d'activité & commerces



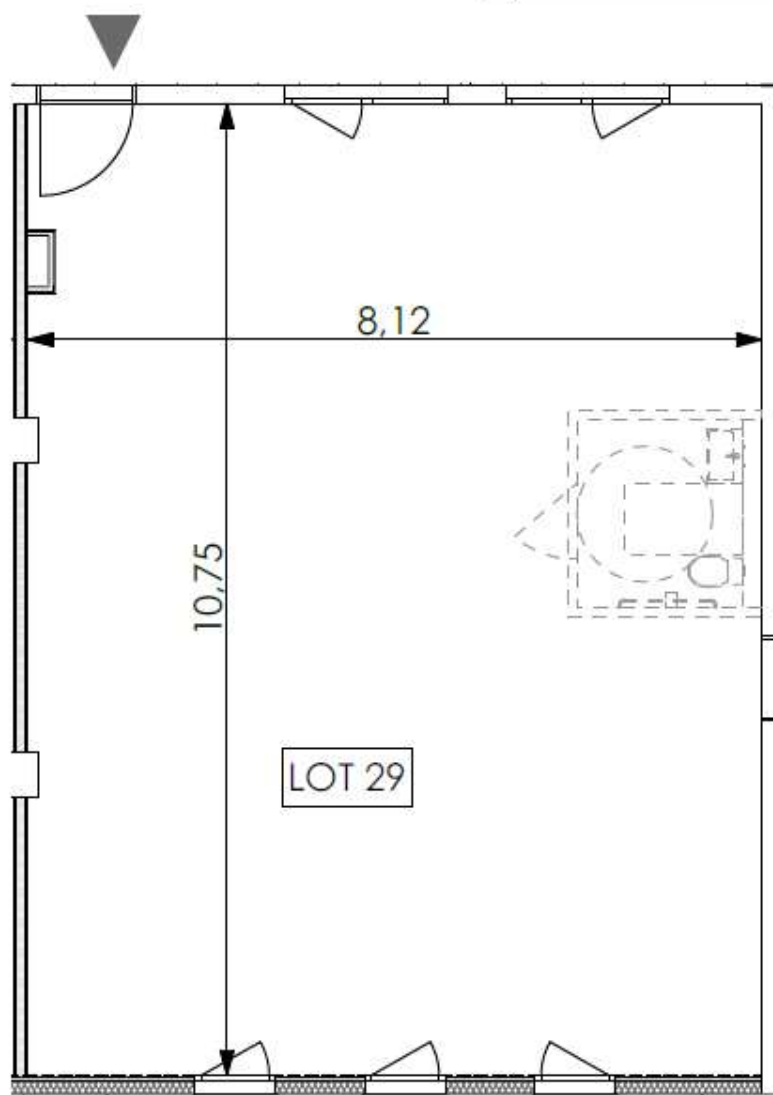
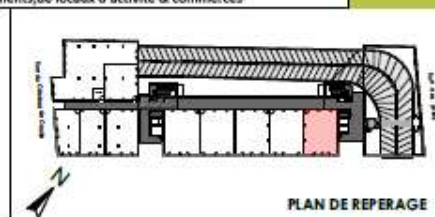
Le présent document exprime la figure et la disposition générale de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées en fonction des nécessités techniques, des contraintes de la réglementation et des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les canalisations, retables, soffites et faux-plafonds ne sont pas mentionnés, sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan. La surface globale peut varier de plus ou moins 5%.

BAT. B	R+2	LOT 28	Surface :	87.09 m ²
			Indice	1 19/09/2025

Maitre d'Ouvrage
SAS LES SALINS
ENTREE DE VILLE 3

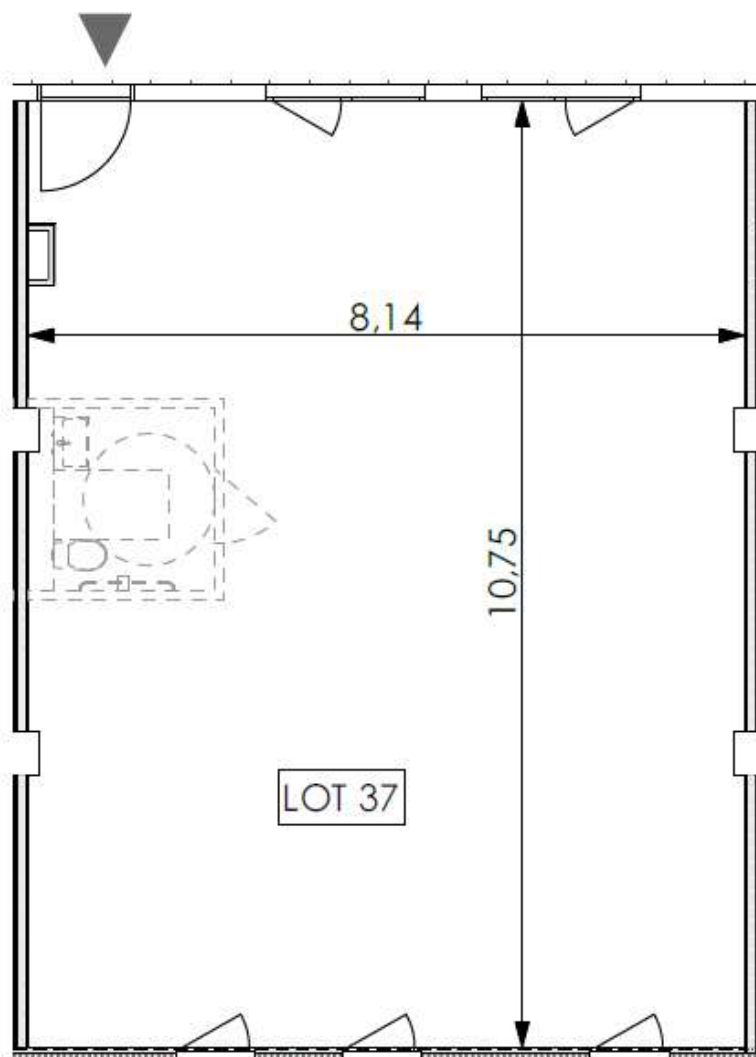
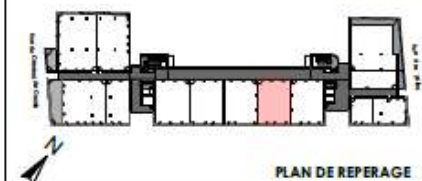
LES SALINS
vivre, travailler, s'épanouir

Construction d'un programme immobilier de bureaux, de
logements, de locaux d'activité & commerces



Le présent document exprime la figure et la disposition générale de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées en fonction des nécessités techniques, des contraintes de la réalisation et des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipements. Les canalisations, retables, soffites et faux-plafonds ne sont pas mentionnés, sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan. La surface globale peut varier de plus ou moins 5%.

BAT. B	R+2	LOT 29	Surface :		87.00 m ²
			Indice	1	19/09/2025



Le présent document exprime une opinion et ne constitue ni un engagement, ni une recommandation, ni une garantie. Il ne doit pas être utilisé pour la conception technique, les contraintes de la réalisation et des impératifs réglementaires, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les canalisations, rebords, soffites et faux-plafonds ne sont pas mentionnés, sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan. La surface globale peut varier de plus ou moins 5%.

BAT. B	R+3	LOT 37	Surface :	87.09 m ²	
			Indice	1	19/09/2025

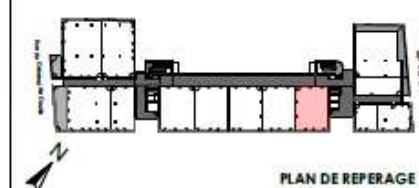
SAS LES SALINS
ENTREE DE VILLE 3

LES SALINS
vivre, travailler, s'épanouir

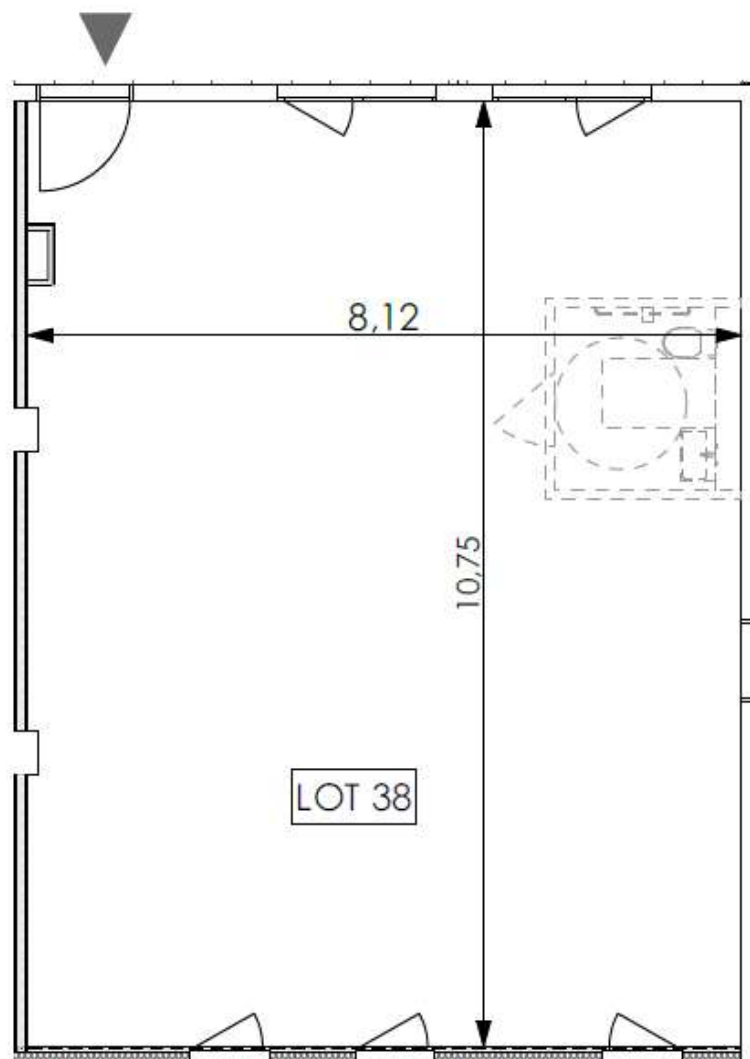
Construction d'un programme immobilier de bureaux, de
logements, de locaux d'activité & commerces

LUCAS

1:200



PLAN DE REPERAGE



Le présent document exprime en figures et en dimensions les caractéristiques générales de l'ouvrage. Les dimensions indiquées sont des dimensions moyennes. Les dimensions exactes sont à valider sur site. Les dimensions techniques, des contraintes de la réglementation, sont en cas de doute, à valider auprès des services techniques. Les caractéristiques, révisions, variantes et faux-plafonds ne sont pas mentionnés, sauf ceux éventuellement connus à la date d'établissement du présent plan. La surface globale peut varier de plus ou moins 3%.

BAT. B	R+3	LOT 38	Surface :	86.89 m ²
			Indice	1 19/09/2025

VII. Relogement de l'agence de France travail de Saint-Pierre y compris la Direction départementale Sud – Ouest et deux salles de formation du Campus

Périmètre technique. Aménagement intérieur d'un site de grande surface au sein d'un ancien centre commercial, avec une transformation en usage tertiaire et une mise à niveau ERP réalisée par le bailleur. Le projet d'aménagement porte sur la redistribution intérieure, les lots techniques (CVC/plomberie, CFO/CFA incluant SSI), les menuiseries, et les finitions, avec un enjeu fort de cohérence technique sur un volume conséquent.

Surfaces / stationnement. 2 380 m² SDP / 2 307 m² SUB – 40 places.

Classification du projet ERP de 5^{ème} catégorie de type W pour l'agence et la direction territorial et type R pour les deux salles de formation

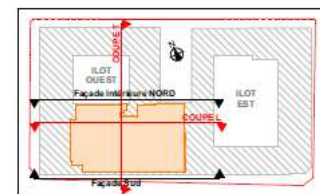
Budget travaux (périmètre demandé) : 1 700 351 € HT

PLANS DES NIVEAUX CIBLE DU PROJET

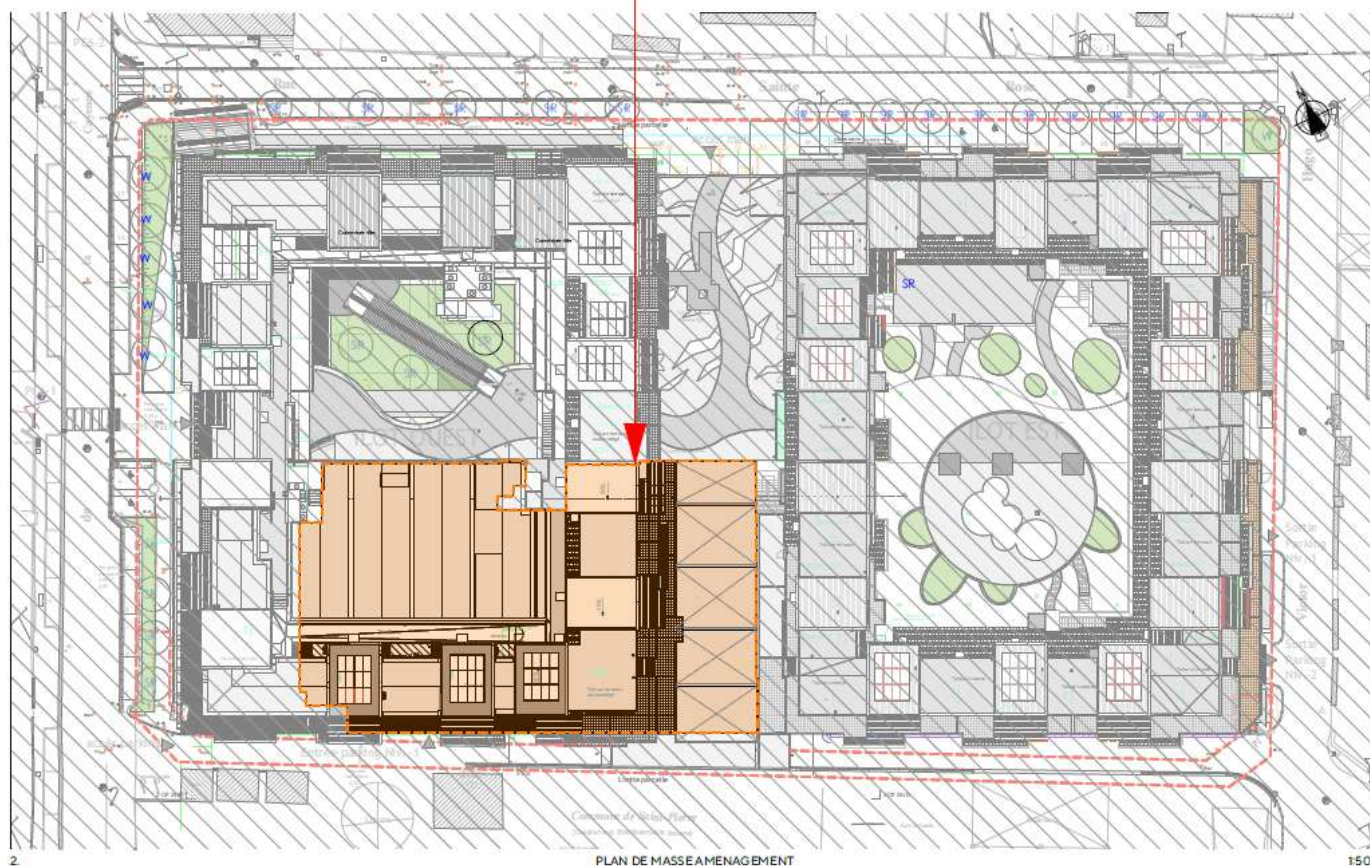
ZONE PROJET AMENAGEMENT

Pas de modification de l'accessibilité ni de la sécurité incendie sur les parties extérieures

LEGENDE

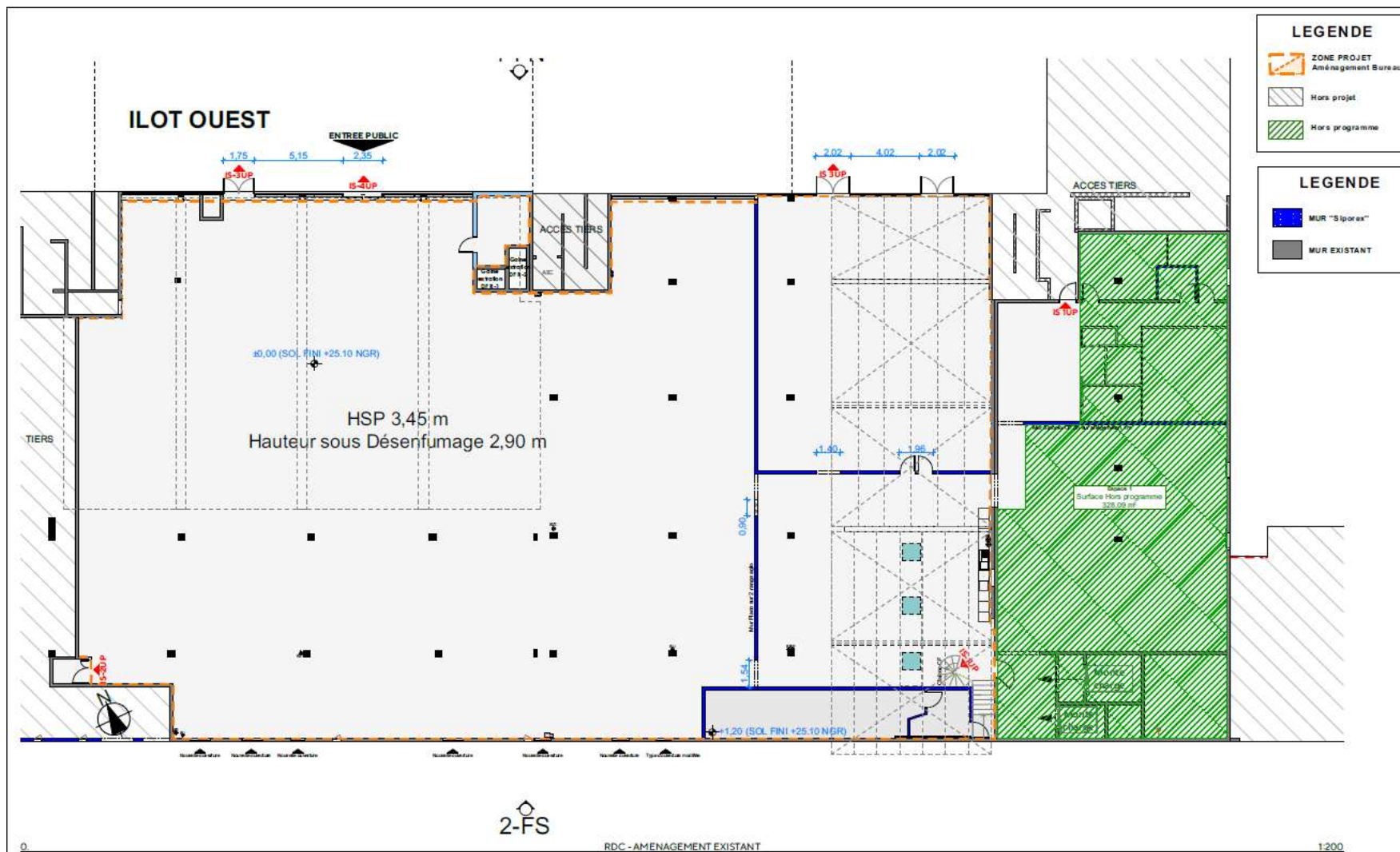


Repérage Coupe et Façade 1/2000



J'ai présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.

LES ARCHITECTES DE L'EPERON MOUILLER DE L'EPERON	Maître d'ouvrage : SCI JOKER ZA de la MARRE - 97438 SAINTE-MARIE Tél : numéro de tel - Courriel : Opération : Aménagement de bureaux sur Les Jardins d'UGO Lieu : 9 Rue de SAINTE-ROSE - 97410 SAINT PIERRE	N° de dossier : 500 N° d'affaire : ARC 25/01/05 Dessiné par : HR Vérifié par : JH	APS	PLAN DE MASSE 1ère émission : 10/07/2025 Indices : Ech. : 1:500	N° pièce : APS 02
---	---	--	------------	--	------------------------------------



Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction.

Etabli par : LES ARCHITECTES DE L'EPERON 7 cm	Maître d'ouvrage : SCI JOKER ZA de la MARRE - 97438 SAINTE-MARIE Tél : numéro de tél - Courriel : Opération : Aménagement de bureaux sur Les Jardins d'UGO Lieu : 9 Rue de SAINTE-ROSE - 97410 SAINT PIERRE	N° de dossier : 500 N° d'affaire : ARC 25/01/05 Dessiné par : HR Vérifié par : JH	APS	PLAN RDC - EXISTANT AMENAGEMENT 1ère émission : 10/07/2025 Indices : Edt : 1:200	N° pièce : APS 03
--	---	--	------------	--	------------------------------------

PLANNING PREVISIONNEL				
DESIGNATION OPERATION	Date émission du bon commande (OS de démarrage)	Date début travaux d'aménagement	Date de fin de travaux d'aménagement	Enveloppe financière travaux
Sainte-Clotilde (Lory) → Moufia	01/05/2027	01/02/2028	01/08/2028	1 252 189 € HT
Sainte-Marie	01/04/2027	01/01/2028	01/07/2028	1 188 460 € HT
Saint-Pierre (Agence + DD + Campus)	01/07/2026	01/12/2026	15/06/2027	1 700 351 € HT
Saint-Paul	01/03/2027	01/12/2027	01/06/2028	1 779 970 € HT